

Communauté de communes de l'Estuaire : des démarches engagées pour lutter contre l'habitat indigne



Delphine présente la presse à carton de la CCE © Crédit photo : Philippe Rucelle

Par Philippe Rucelle

Publié le 19/12/2024 à 12h05.

Mis à jour le 19/12/2024 à 12h06.

La Communauté de communes de l'Estuaire a validé plusieurs délibérations modificatives lors de son dernier conseil communautaire, en attendant le vote du prochain budget

Mardi 17 décembre, lors du dernier conseil communautaire de l'année, les élus ont autorisé la présidente Lydia Héraud à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en attendant le vote du prochain budget. « C'est quelque chose d'assez classique », a estimé le vice-président Jean-Jacques Laisné.

Dans la perspective de la clôture des comptes 2024, les élus ont ensuite validé une succession de délibérations modificatives afin de permettre la réalisation d'opérations concernant le budget annexe du CFM (1 000 euros), de la cuisine centrale (25 000 euros), de l'office de tourisme (8 600 euros) et du budget principal (28 544,50 €).

Autre opération d'ordre financier, une avance de trésorerie temporaire et remboursable du budget principal vers le budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (60 000 euros dus et 20 000 euros de provision pour le début de l'année 2025, soit 80 000 euros en tout) « dans l'attente des versements 2024 des produits collectés par la Saur dont le budget annexe attend le versement depuis quelques mois déjà », a précisé Jean-Jacques Laisné.

Permis de louer

Dans le but de « favoriser l'accès à un logement digne et adapté aux besoins de chacun », la Communauté de communes de l'Estuaire a créé un service de permis de louer, dans le cadre du dispositif « Permis de louer et lutte contre l'habitat indigne » instauré par la loi Alur. L'agent du service participe à la demande d'autorisation, à la vérification de la conformité des dossiers, à la réalisation des visites et au soutien aux maires. Il participe également à des groupes de travail sur l'amélioration du logement. « L'État s'engageait pour trois ans à financer en grande partie ce poste, et finalement non. On a saisi l'opportunité de fonds européens pour poursuivre cette action », a expliqué Lydia Héraud.

Les services techniques de la CCE se sont dotés d'une presse à balles afin de compacter les cartons et emballages des différents services de la CCE. « Éliminer ces déchets coûtait 2 500 euros par an, avec cette presse, ces balles vont être valorisées auprès d'opérateurs spécialisés (Green récup et Azura) dans la valorisation des déchets », a conclu la présidente.